

Sport à l'université : le rapport Braconnier appelle à un « changement de paradigme »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°278849 - Publié le 02/02/2023 à 18:19

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 03/02/2023 à 09:22



G. Gellé, S. Braconnier et V. Dupont lors de la remise du rapport « le sport, une ambition pour tous » - © News Tank

- Mieux intégrer la diversité des pratiques sportives, aussi bien pour le haut niveau que la pratique générale et le sport santé.
- Clarifier les compétences des conseils des sports et mettre en place des référents sports.
- Lancer un Plan d'urgence 2030 pour l'équipement sportif des campus.
- Encourager la pratique libre du sport en augmentant les créneaux disponibles, préservant un temps pour le sport et développant les équipements sportifs universitaires.

Tels sont les trois axes de recommandations du rapport « Le sport, une ambition pour l'université », de Stéphane Braconnier, président de l'Université Paris-Panthéon-Assas et membre du CA (Conseil d'administration) de France Universités, rendu public le 01/02/2023.

Ce rapport, pour lequel Stéphane Braconnier a été missionné le 02/06/2022 par France Universités, va également être remis au MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et au ministère des sports.

Afin de permettre à plus de sportifs de haut niveau de faire des études, Stéphane Braconnier appelle à un changement de paradigme, en « passant d'un système où l'on a ajusté un cursus universitaire aux besoins du sportif, à un système dans lequel on construit son cursus en fonction de ses contraintes ».

En matière de pratique sportive des étudiants, le rapport pose que « l'accès gratuit ou à un coût résident doit être érigé en principe. » Il propose ainsi que chaque université fixe un pourcentage socle de CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) dédié au sport, calculé en intégrant l'effort pluriannuel consenti par l'établisse-

ment, en investissement et en fonctionnement pour le sport.

Pour Guillaume Gellé, président de France Universités, « les universités ont un rôle à jouer dans la valorisation du sport en France. Nous voulons mobiliser nos communautés pour montrer aux pouvoirs publics le travail et les expérimentations faites de manière à ce que l'on capitalise sur l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024. »

Les recommandations du rapport Braconnier

1. Intégrer la diversité des pratiques sportives

Pour le sport de haut niveau :

- **Adapter les cursus aux contraintes des sportifs de haut niveau** par une structuration pluriannuelle de leurs études et instaurer un droit à l'aménagement des études : les SHN, surtout Haute-performance, ne peuvent se contenter d'aménagements collectifs ;
- **Dédier des bourses spécifiques** de l'enseignement supérieur et de la recherche aux sportifs de haut niveau, en particulier aux SHN en situation de handicap, qui ont des besoins spécifiques ;
- Désigner **une personne référente unique** à l'échelle de l'établissement ou du regroupement d'établissements en fonction des besoins ;
- Créer **une plateforme inter-universitaire numérique mutualisée** dédiée aux sportifs de haut niveau, pour la dispense d'enseignements à distance et le dépôt des cours enregistrés ;
- Créer **un label « haute-performance sportive »** pour identifier les universités proposant des dispositifs dédiés aux sportifs de haut niveau : aménagements d'études, dispenses d'assiduité, étalement des cursus etc. ;
- **Insérer les sportifs de haut niveau dans les stratégies de promotion** du sport au sein des universités.

Intégrer la diversité des pratiques sportives

Pour les pratiques générales :

- Mettre en œuvre **des sensibilisations croisées** entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- **Faire de la carte « passerelle » un outil de continuité** de la pratique sportive entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- **Mutualiser les dispositifs de promotion** du sport à l'Université, en particulier autour de la [FFSU \(Fédération française du sport universitaire\)](#) et de l'ANOF ;
- Organiser annuellement une **Semaine Olympique et Paralympique** du sport universitaire et une tournée universitaire de l'Olympisme ;
- Promouvoir une candidature de la France à une prochaine **Universiade** ;
- Renforcer la présence des **fédérations sportives** sur les campus universitaires ;
- Valoriser le **sport-santé universitaire** et le sport inclusif ;
- Soutenir les **politiques d'accompagnement** destinées à amener vers le sport les publics qui en sont le plus éloignés ;
- Valoriser les bonnes pratiques par l'octroi d'un label « Campus sport ».

2. Clarifier les compétences

- Renforcer la compétence des **Conseils des sports** ;
- Intégrer les universités dans les Conférences Régionales du Sport ;
- Créer des référents « sport » uniques pour chaque université (interlocuteur unique) ;
- Chaque université se fixe un **pourcentage socle de CVEC** dédié au sport, calculé en intégrant l'effort pluriannuel consenti par l'établissement, en investissement et en fonctionnement, pour le sport ;
- Encourager **les co-financements** avec les collectivités locales, les fédérations sportives, l'ANS et les acteurs privés du sport.

3. Renforcer les moyens

Pour les pratiques libres :

- Élargir les créneaux d'ouverture des infrastructures en mobilisant un encadrement par des emplois étudiants dédiés et en contractualisant la mutualisation des équipements avec les collectivités territoriales et les associations ou clubs locaux ;
- **Multiplier les espaces de pratique libre** sur les campus, en mobilisant le soutien des fédérations sportives ;
- Généraliser la formule du « Clique temps sport » ;
- Sanctuariser un espace-temps pour les compétitions universitaires.

Renforcer les moyens

Pour les équipements sportifs

- Compenser systématiquement la destruction de surfaces sportives universitaires par la **construction de surfaces compensatrices** dans des zones proches ;
- Intégrer les universités dans les entités pouvant émarger aux crédits ANS ;
- Lancer un vaste **Plan d'urgence 2030 pour l'équipement sportif des campus** ;
- **Cartographier les équipements existants** et établir un plan de construction d'équipements, dans le cadre de conventions pluriannuelles conclues entre les universités, les collectivités locales et l'ANS, auxquels pourraient se joindre les fédérations sportives intéressées.

Renforcer les moyens

La valorisation du sport dans les cursus

- Le sport de haut niveau doit donner lieu automatiquement à **l'attribution de crédits ECTS** et, dans certains cas, pouvoir être valorisé au titre de la validation des acquis de l'expérience (**VAE (Validation des acquis de l'expérience)**) ;
- Le principe doit être posé d'une **valorisation de la pratique du sport** dans les cursus de toutes et de tous, sous une forme laissée à l'appréciation des universités ;
- Valoriser les pratiques au sein des universités, mais aussi les pratiques hors de l'université ;
- Évaluer périodiquement les besoins des étudiants afin de rendre les dispositifs universitaires plus performants.

Sport de haut niveau : passer à un système où le cursus est construit autour du projet sportif

Point de départ du rapport, le constat que dans les établissements d'enseignement supérieur, « il y a un accompagnement encore insuffisant des sportifs de haut niveau. On constate, au fur et à mesure de la progression d'un individu dans son cursus scolaire et universitaire, une érosion de sa pratique sportive », indique Stéphane Braconnier.

« Notre logiciel de fonctionnement n'est pas totalement adapté aux exigences du sport de haut niveau (SHN). C'est la raison pour laquelle nous préconisons de changer totalement le paradigme des politiques d'accompagnement des SHN. L'objectif n'est pas d'adapter marginalement ou de procéder à des ajustements de cursus, mais de passer dans un système où le cursus est construit autour du projet sportif », indique-t-il.

En effet, « il existe une très grande diversité des modalités de prise en charge des sportifs de haut niveau. L'absence de stratégie nationale en la matière et le fait que l'accompagnement des sportifs de haut niveau soit laissé à l'appréciation de chaque établissement réduisent, de manière globale, les capacités de prise en charge de ces publics spécifiques », indique-t-il dans son rapport.

De plus, le système universitaire français est en concurrence avec d'autres systèmes (les grandes écoles notamment) « plus facilitateurs en France et à l'étranger ».

Faire rayonner les universités françaises

La présence de SHN dans les universités constitue selon lui un « puissant levier de développement ».

« Le maintien des sportifs listés et/ou de haut niveau à l'université en France permet d'abord de faire rayonner les universités françaises à l'étranger. Ces parcours peuvent être mobilisés pour valoriser les activités de telle ou telle université, encourager le recrutement dans ses filières et permettre aux campus concernés de se distinguer.

Ensuite, le maintien des sportifs de haut niveau au sein des universités françaises constitue un vecteur particulièrement dynamique de mise en œuvre de politiques volontaristes pour favoriser la pratique du sport au sein des établissements. »

Augmenter les bourses, adapter les modalités d'évaluation et créer une plateforme numérique

Faciliter le cursus des sportifs de haut niveau passe par plusieurs dispositifs :

- « une augmentation du montant des bourses,
- la nomination d'une personne référente dans l'établissement pour accompagner l'étudiant sportif de haut niveau,
- l'adaptation des modalités d'évaluation,
- et l'enseignement à distance. »

« Il faut être capable d'offrir l'intégralité du cursus universitaire à tous les sportifs de haut niveau et la création d'une plateforme numérique me semble tout à fait essentielle. Elle est cruciale, surtout si on y intègre évidemment **l'Insep (Institut du sport, de l'expertise et de la performance)** », indique Stéphane Braconnier.

Concernant la mise en place d'une personne référente, le rapport précise : « Ce référent académique unique deviendrait en effet l'interlocuteur privilégié des étudiants sportifs et de l'administration universitaire. Il pourrait les accompagner dans leurs démarches (de-

mandes d'aménagements par exemple, priorité dans le choix des TD (Travaux dirigés) et TP (Travaux pratiques), etc.) tout au long de leur cursus. Les étudiants pourraient ainsi mieux identifier leurs possibilités d'ajustement sport/études et cela augmenterait le rapport de confiance nécessaire entre eux et l'institution universitaire. »

« Ces enjeux d'adaptabilité des cursus se retrouvent aussi dans notre suggestion d'améliorer la visibilité, sur Parcoursup, des formations les mieux adaptées à leur projet sportif. Un tag »SHN« pourrait être mis en lien avec la création d'un label haute performance sportive. »

Pour la pratique sportive générale : le sport au cœur de la vie étudiante

Pour replacer le sport au cœur de la vie étudiante et de la stratégie des universités, le rapport recommande :

- « D'assurer la continuité des politiques universitaires en faveur du sport depuis l'éducation nationale jusqu'à l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) ;
- D'améliorer la communication autour des bénéfices que les étudiants peuvent tirer d'une pratique sportive régulière ;
- De s'appuyer sur les JO de Paris de 2024 pour valoriser la pratique régulière du sport et mettre en place e mettre en place des événements réguliers (remise de Trophées du sport universitaire, la semaine du sport étudiant pour tous, les tournées universitaires de l'Olympisme et les Universiades) »

Pour le développement du sport en général, il faut « s'appuyer davantage sur les fédérations sportives. Elles sont demandeuses d'être plus présentes à l'université, de faire des animations sur les campus, voire de prendre en charge un certain nombre de séances ou un certain nombre de créneaux horaires en appui des Suaps. »

Instauration d'un label « Campus sport »

Celui-ci pourrait être déclinés en trois niveaux : haute performance, sport santé et pratique pour tous.

Ce label, « octroyé par une commission indépendante paritaire, donneraient lieu à des certifications ministérielles et à des événements publics. Ce label pourrait être lié à des financements sectoriels pour favoriser des politiques d'utilité publique locales à destination des étudiants. »

Sport-santé : adapter une offre pour les étudiants les plus éloignés du sport

« Il faut que le sport aujourd'hui soit perçu comme quelque-chose de positif, à la fois par les étudiants et par les établissements. Cela joue un rôle essentiel dans le domaine de la santé. Or, en matière de sport-santé, les dispositifs existants sont très inégaux selon le campus », indique le rapport.

« Les maisons de la santé et de la prévention, qui sont initiées au niveau national, pourraient être déclinées sur les territoires universitaires sous la forme d'espaces sport-santé sur chaque campus, avec des référents dédiés. »

« Les universités doivent développer des initiatives pour amener au sport les étudiants qui en sont plus éloignés pour des raisons diverses (physiques, psychologiques, sociales, etc.). C'est pourquoi il faut penser une offre adaptée aux primo-entrants à l'université : instaurer une offre découverte sport, une offre découverte remise en forme ou encore des tests de capacité physique dès la rentrée universitaire. »

Des personnalités du monde du sport dans les conseils des sports

« L'institutionnalisation et la montée en puissance des CDS (conseils des sports) dans les établissements est également très contrastée », note le rapport, qui ajoute que les CDS sont aujourd'hui trop internes aux universités.

« Ils comptent trop peu de représentants externes, en particulier issus du mouvement sportif et des collectivités territoriales. Aussi préconisons-nous une ouverture plus grande vers l'extérieur, pour mettre davantage de transversalité dans leur action. »

Mise en place d'un référent unique pour tous les étudiants

« Aujourd'hui, un étudiant qui veut faire du sport en pratique générale sait à peu près à qui s'adresser. S'il est en situation de handicap ou sportif de haut niveau, cela devient très complexe : il y a de multiples interlocuteurs.

L'idée de mettre en place un référent sport unique pour tous les étudiants est un point tout à fait essentiel qui ne soit pas nécessairement issu du monde universitaire », indique Stéphane Braconnier lors de la publication du rapport.

« Amener les équipements aux étudiants »

« Pour encourager les étudiants à avoir une activité ludique, il faut amener des équipements à eux », indique Stéphane Braconnier.

« La pratique sportive des étudiants se heurte principalement à l'insuffisante disponibilité des créneaux disponibles et, plus encore, à l'inadaptation du temps universitaire à une pratique régulière. La préservation du temps pour le sport doit donc devenir une priorité. »

« Compte tenu de la manière dont les étudiants aussi conçoivent leurs études, le temps est beaucoup plus malléable », note Stéphane Braconnier.

Le rapport préconise :

- D'élargir les créneaux d'ouverture des infrastructures en mobilisant un encadrement par des emplois étudiants dédiés et en contractualisant la mutualisation des équipements avec les collectivités territoriales et les associations ou clubs locaux ;
- De multiplier les espaces de pratique libre sur les campus, en mobilisant le soutien des fédérations sportives ;
- De généraliser des dispositifs compatibles avec le temps étudiant, comme la formule du « Clique temps sport » développé à l'université de Poitiers ;
- De sanctuariser un espace-temps pour les compétitions universitaires.

Construire et rénover les équipements sportifs

« Un constat de saturation des équipements sportifs se dégage. Les universités ne pourront pas faire face, seules, au défi de la construction et de la rénovation nécessaires des équipements. Il faut donc renforcer la collaboration des universités avec les fédérations sportives, les collectivités territoriales et l'ANS (Agence nationale du sport), notamment dans le but d'optimiser les plans d'équipements sportifs de proximité. »

« Il y a par ailleurs un besoin urgent de cartographier les équipements disponibles dans et hors les établissements d'enseignement supérieur, pour établir ensuite un plan d'action permettant de hiérarchiser les besoins urgents et ceux qui peuvent être retardés, et d'optimiser l'accréditation de financements, notamment en lien avec l'ANS (Agence nationale du sport). »

« Afin d'opérer le rattrapage qui s'impose et d'anticiper sur les besoins futurs, les universités doivent pouvoir élargir aux crédits d'équipement de l'ANS. »

Valoriser le sport dans les notations universitaires

Les universités doivent fidéliser les étudiants dans leurs pratiques sportives et les encourager à pratiquer, par le biais de notations incitatives. UE (Union européenne) libres, valorisation par ECTS (European Credits Transfer System) ou par un bonus de majoration des résultats semestriels : le choix peut être laissé aux universités.

Mais le principe, ainsi que les critères d'évaluation, doivent figurer dans un texte de cadrage national qui fixerait également des seuils en-deçà desquels les universités ne pourraient pas descendre, selon le rapport.

La méthode du rapport

En six mois, une cinquantaine d'auditions ont été menées : fédérations sportives, grands acteurs du sport (CNOSF (Comité national olympique et sportif français), ANS, CPSF, Paris 2024, Insep, etc.), acteurs universitaires du sport (C3D (Conférence des directeurs et doyens de Staps), Anestaps, GNDS, Uncu, etc.).

Une enquête a été également réalisée auprès des universités. Presque toutes ont répondu à un questionnaire sur les dispositifs déployés et les résultats obtenus.

Le rapport met en avant les pratiques des universités en faveur du sport. Il cite notamment le programme « Phase » de l'Université de Bordeaux pour l'accompagnement des sportifs. La « charte études et sport de haut niveau » précise la politique de l'Université de Perpignan Via Domitia concernant l'accueil des étudiants SHN.

Il évoque aussi la mise en place d'aide ou de financement à la prise de notes et le tutorat pour les SHN dans les Universités de Paris-Cité, Sorbonne Paris Nord ou encore les possibilités d'aménagement à Grenoble Alpes ou Paris-Dauphine.

L'université de Poitiers est mentionnée pour la gratuité du sport étudiant hebdomadaire grâce à la CVEC et pour l'initiative « Clique ton sport ». Celle de Limoges pour la valorisation de la pratique d'activités physiques dans les maquettes de formation.



Stéphane Braconnier

Membre du CA @ France Universités

Président @ Université Paris-Panthéon-Assas (EPE)

Professeur de droit public @ Université Paris 2 - Panthéon-Assas

Date de naissance : 30/05/1969

Parcours

| | |
|-------------------------------|---|
| Depuis décembre 2022 | France Universités Membre du CA |
| Depuis avril 2022 | Université Paris-Panthéon-Assas (EPE) Président |
| Janvier 2022 - avril 2022 | Université Paris-Panthéon-Assas (EPE) Président provisoire |
| Décembre 2020 - décembre 2021 | Université Paris 2 - Panthéon-Assas Président |
| Depuis 2007 | Université Paris 2 - Panthéon-Assas Professeur de droit public |

Établissement & diplôme

- [Université de Montréal](#)
Maîtrise de droit
- [Université de Poitiers](#)
Doctorat de droit public
- **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche X**
Agrégé de droit public
-

Fiche n° 42047, créée le 30/11/2020 à 19:01 - Màj le 15/12/2022 à 12:38



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et

établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Général

| | |
|-----------------------|---|
| Date de création | 1971 |
| Statut | Association loi 1901 reconnue d'utilité publique |
| Missions et objectifs | <ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger. |
| Membres | Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés. |
| Présidence | Bureau élu en décembre 2022 composé de : Président : Guillaume Gellé Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Dean Lewis• Virginie Dupont |

Chiffres clés

| | |
|------------|---|
| Personnels | <ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes. |
|------------|---|

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »